



# DEMANDE DE LICENCE

## Encadrant - Dirigeant

### SAISON 2022 – 2023

Formulaire à remettre à votre club



## Informations personnelles

Nom\* : .....  
Prénom\* : .....  
Date de naissance\* : ...../...../..... Sexe\* :  Féminin  Masculin  
Code postal\* : ..... Ville\* : .....  
Courriel\* : .....  
Téléphone : .....  
Discipline Principale : ..... Discipline(s) secondaire(s) : .....  
 Conditions d'utilisation des données Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à [dpo@faemc.fr](mailto:dpo@faemc.fr).  
 Droit à l'image  
 Lettre d'informations fédérale  
 Offres commerciales

## Contrôle d'honorabilité

à remplir que si vous êtes encadrant ou dirigeant de l'association

Les encadrants et les dirigeants, sont soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 du code du sport. Tous les crimes, certains délits spécialement énumérés ainsi que des mesures de police administrative relevant du secteur jeunesse, génèrent une situation d'incapacité totale ou partielle de la personne concernée. La vérification de l'honorabilité d'un encadrant et d'un dirigeant consiste, pour les services de l'Etat, à s'assurer qu'il ne fait pas l'objet d'une incapacité.

L'article L. 212-9 du code du sport permet d'identifier parmi les encadrants et les dirigeants qui ont fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative, ceux qui ne peuvent exercer leur activité, ce sont des dispositions du code de procédure pénale qui permettent aux administrations de consulter le bulletin n°2 du casier judiciaire (B2) et le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FJJAIS).

Encadrant  Dirigeant

Pays de naissance\* : .....  
Département de naissance\* : .....  
Commune de naissance\* : .....  
Nom de naissance\* : .....

## Assurance

L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFAEMC auprès d'AXA France IARD par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE Sport.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties et des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base.

Un extrait desdites garanties figure au verso et l'intégralité du contrat d'assurance (et des extensions) sont consultables sur [www.ffaemc.fr](http://www.ffaemc.fr).

## Certificat médical

### Vous avez plus de 18 ans

Le certificat médical **n'est plus obligatoire** pour la prise de licence.

En effet, la FFAEMC a fait le choix de ne pas l'exiger pour la prise de licence (loi du 2 mars 2022). Néanmoins, elle recommande à ses clubs de le demander.

Le certificat médical est **obligatoire pour participer à une compétition**.

## Choix de la licence

Compétition	<input type="checkbox"/> 40 €	Licence + 16 ans (né avant le 01/01/2007)
Sans compétition	<input type="checkbox"/> 33 €	Licence classique + de 9 ans

## Signature

Date : | | | | | | | |

Signature de l'adhérent  
(ou du représentant légal) :

L'adhérent doit remettre ce formulaire à son club qui devra le conserver durant 3 saisons sportives afin de pouvoir le présenter sur demande de l'assureur ou de la FFAEMC. Il est inutile de le transmettre à la FFAEMC lors des commandes de licences. Le club saisit ensuite la demande de licence sur son espace dirigeant ([panda.ffaemc.fr](http://panda.ffaemc.fr)) ou, à défaut, via les formulaires RCL et DC vierges. L'adhérent s'engage à respecter les statuts et règlements de son club ainsi que les statuts et Règlements de la FFAEMC.